

PAR COURRIEL

Montréal, le 23 septembre 2026

OBJET : Demande d'accès à l'information du 15 septembre 2026

La présente est en réponse à votre demande d'accès à l'information reçue par l'Institut de cardiologie de Montréal (ICM) le 15 septembre dernier par courriel afin d'obtenir les renseignements suivants, en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

- 1. Obtenir l'accès aux plaintes déposées par les usagers de l'ICM au cours des quarante-huit (48) derniers mois.**

Des précisions vous ont été demandées le même jour relativement à la portée de votre demande. Vous avez alors indiqué, le 18 septembre, souhaiter obtenir les éléments suivants :

- 1. Les statistiques quant aux nombres reçus, délais de traitement, catégorie de plaintes, etc.;**
- 2. Les rapports annuels.**

Vous trouverez en pièce jointe les rapports annuels émis par le commissariat aux plaintes et à la qualité des services de l'ICM pour les années suivantes :

- 2022-2023
- 2023-2024
- 2024-2025
- 2025-2026.

Ces rapports contiennent l'ensemble des informations demandées.

Conformément aux articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, L.R.Q., C.A-2.1, vous disposez d'un délai de 30 jours pour demander la révision de cette réponse auprès de la Commission d'accès à l'information dont voici les coordonnées:

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION
2045, rue Stanley, bureau 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Veuillez recevoir, nos plus cordiales salutations.



Chantal Robert
Directrice des ressources humaines et des affaires juridiques
Responsable des demandes d'accès à l'information

p.j. (4)